Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 91 (1955)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XCIe ANNEE - No 1 8 janvier 1955

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: XXVIIIe CONGRÈS DE LA S.P.R., Neuchâtel, 26 et 27 juin 1954. — *Assemblée des délégués. — Première séance plénière. — Deuxième séance plénière. — Saisons fleuries. — Un beau dimanche neuchâtelois — Une intéressante exposition de travaux d'élèves et du corps enseignant.* — **Thèses** *du rapport sur les relations entre les autorités et le corps enseignant.* — **Genève:** *S. G. T. M. et R. S.*

Partie corporative

XXVIIIe CONGRÈS DE LA S.P.R.

Neuchâtel, 26 et 27 juin 1954

Plus de six mois déjà se sont écoulés depuis que la S.P.R. a tenu à Neuchâtel sa 28e assemblée générale ; dans notre époque tourmentée, un événement vieux de six mois semble inexorablement voué à l'oubli, et cependant, ces journées aimables ont laissé un souvenir réellement vivant dans l'esprit de tous ceux qui ont eu le privilège d'y participer.

C'est que le congrès de juin 1954 représente un très beau succès, aussi bien pour ses organisateurs que pour la Société pédagogique romande tout entière.

Succès météorologique d'abord. Dans l'été marmiteux que nous avons vécu, tomber sur trois journées resplendissantes constitue une première chance qui, bien que nous ne l'ayons appréciée qu'après coup, n'en garde pas moins toute sa valeur.

Mais, loin de moi l'idée qu'un ciel sans nuage et un soleil éclatant suffisent à assurer la réussite d'un congrès. Ce serait négliger l'élément le plus important de celle-ci, la préparation prolongée et minutieuse de chacune des minutes de la manifestation. En faut-il entreprendre des démarches, présenter des sollicitations, mobiliser des bonnes volontés et des talents ! Et jusqu'à ce que tout soit prêt, jusqu'à ce que le moindre détail soit prévu, examiné, poli et repoli, quels trésors d'ingéniosité, de patience, de diplomatie faut-il déployer dans tous les domaines, de la publicité du livret-souvenir à la mise en scène du spectacle, du travail des assemblées aux « joies annexes » chères à nos amis de Neuchâtel. On ne célébrera jamais assez le los de tous les dévouements et de tous les sacrifices qu'implique le travail confié aux comités et aux commissions afin d'offrir aux congressistes un séjour aussi profitable que riche en agrément.

Ensuite, depuis que la durée effective du congrès a été réduite à un seul jour, et que l'assemblée générale s'est privée de toute compétence administrative, le sujet unique proposé comme thème d'étude et la discussion du rapport général sur celui-ci prennent de ce fait une importance un peu disproportionnée. L'examen des *relations entre les*

autorités et le corps enseignant constituait un thème d'intérêt moins général que celui qu'avait traité si magistralement M. Ischer, à Lausanne, quatre ans auparavant. Les problèmes d'ordre pédagogiques se posent en effet à chacun de nous avec la même acuité et dans des conditions sensiblement égales. Sur le plan juridique et corporatif, la situation des membres du corps enseignant vis-à-vis de ses autorités est fort différente suivant les cantons, et même, sous certains aspects, suivant les communes et il est difficile de tirer des règles générales applicables à tous, dans toutes les circonstances. Je crois que, la plupart du temps, les dirigeants de nos associations, aussi bien de la Société pédagogique romande que de ses sections cantonales, se livrent à un empirisme de tous les instants, obligés qu'ils sont souvent de courir au plus pressé. Faire le point à un moment donné et dégager de ces multiples démarches empiriques les lignes de force sous-jacentes ont paru une œuvre nécessaire aux délégués de la S.P.R. lors de l'assemblée de 1952. Le rapporteur général avait sa tâche toute tracée...

Enfin, il convient de remercier les congressistes d'être accourus à Neuchâtel. Sans doute aurait-on pu désirer qu'ils fussent venus plus nombreux encore ! Mais les salles mises à notre disposition auraient risqué d'être trop petites car le Temple du Bas pendant les deux séances du samedi et surtout le Théâtre, le soir, auraient pu difficilement donner place à un supplément considérable de participants ! (1)

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Mon dictionnaire parlant de l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel m'informe gentiment que « les autorités communales et le tribunal de district siègent dans ce bâtiment à colonnes, d'une architecture un peu massive, mais non sans distinction ». Personnellement, je trouve que l'intérieur de cet édifice mérite mieux que cette appréciation un peu dédaigneuse et je me permets de penser que la salle du Conseil général, avec ses hautes boiseries, a donné à l'assemblée des délégués un cadre qui ne manquait ni de grandeur ni de majesté.

Le Bulletin a donné dans son No 26 (3 juillet) un compte rendu détaillé des travaux de l'assemblée et dans le No 27 (17 juillet) le texte intégral du rapport présidentiel.

Je ne reviendrai donc pas sur cette séance, dont l'ordre du jour était aussi copieux que statutaire et qui fut remarquablement présidée par G. Delay, président. A tel point que l'horaire établi fut strictement respecté.

Note 1. — Le Congrès de Neuchâtel a rassemblé environ 600 congressistes (exactement 598, sans les resquilleurs), dont 81 invités

Neuchâtel	334
Vaud	112
Jura bernois . . .	53
Genève	12
Valais	3
Fribourg	3

55 V 273

Rappelons aussi que la salle de la Charte nous parut tout aussi sympathique que celle du Conseil général, lors de l'interruption de séance au cours de laquelle les délégués furent reçus par les autorités de la Ville de Neuchâtel. M. P. Rognon, président de la Ville, souligna l'effort considérable que celle-ci s'impose en faveur du développement de ses écoles et exprima la confiance que les autorités éprouvent envers le corps enseignant.

A l'Hôtel du Peyrou, sous les lambris et sous les lustres très XVIIIe siècle eut lieu le souper qui rassemblait délégués et invités.

Et, heureuse surprise ! les participants furent invités à une promenade en bateau où, profitant de la fraîcheur du soir, ils eurent l'occasion d'admirer la ville illuminée, doucement bercés par les vagues.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

Samedi 26 juin, Temple du Bas

Dès 9 heures, une foule nombreuse se presse autour du Temple du Bas ; sourires et poignées de main, interpellations et conversations joyeuses. Tout le monde est prêt pour la grande journée du Congrès et, comme le temps, le moral semble être au beau fixe !

A 9 h. 30 exactement, M. **G. Delay, président** de la S.P.R., ouvre le 28e Congrès, qui coïncide avec le 90e anniversaire de la fondation de la société. Il souhaite une très cordiale bienvenue aux congressistes.

M. S. Ducommun interprête à l'orgue une *Toccata en mi mineur* de Bach.

Le président salue ensuite les invités : M. le conseiller fédéral P. Etter, président d'honneur du congrès, est excusé et il s'est fait représenter par M. *G. Droz,* secrétaire du Département fédéral de l'Intérieur, MM. les conseillers d'Etat *G. Clottu,* chef du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, et *P. Oguey,* chef du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, M. *J. Lœffel,* secrétaire romand du Département de l'Instruction publique du canton de Berne, M. *P. Rognon,* président de la Ville de Neuchâtel, M. *Berberat,* membre du comité du Schweizerischer Lehrerverein, M. *L. Pauli,* président de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, M. *R. Gould* (Londres), président de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, M. *Laret* (Amsterdam), président de la Fédération internationale des associations d'instituteurs, M. *Forestier,* secrétaire général du Syndicat des instituteurs de France, M. *Nursey,* vice-président de la National Union of Teachers, d'Angleterre.

C'est à ces invités qu'est consacrée la première partie de la séance.

M. **G. Droz,** au nom de l'autorité fédérale, rappelle la tradition solidement ancrée chez nous, qui veut que l'école soit l'affaire des cantons. Le représentant du Département fédéral de l'Intérieur a d'autant plus de plaisir à être amicalement accueilli comme auditeur par un corps enseignant sur lequel il n'exerce pas d'autorité.

Il relève une citation du rapport qui donne comme but à l'enseignement primaire d'apprendre aux enfants à penser, alors qu'autrefois, cette

tâche eût été dévolue au Gymnase ou à l'Université. Il s'en réjouit et voit dans cette règle une raison d'espoir pour le pays tout entier : les enfants doivent comprendre que la Suisse n'est pas seulement un passé dont on apprend les dates, mais aussi un présent vivant ; que la démocratie exige d'une façon constante l'attention et la sollicitude de chacun ; que nous sommes tous solidaires de la communauté suisse et que l'individu, dans notre pays, n'a pas le droit de se désintéresser du sort de l'ensemble.

Il termine en exprimant sa confiance dans la génération nouvelle et apporte le salut et les vœux de M. le conseiller fédéral Etter.

M. **G. Clottu** parle au nom des chefs des départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Genève, Berne et Neuchâtel. Il est heureux d'accueillir le congrès en terre neuchâteloise et se félicite de l'occasion qu'offrent ces réunions de mettre en contact autorités et corps enseignant. Il proclame le désir, nourri par les chefs des Départements, d'améliorer constamment les relations entre eux et les instituteurs. La communauté de desseins des uns et des autres est évidente, et, devant l'amenuisement du foyer familial, les autorités doivent se soucier plus qu'autrefois de la formation de la personnalité de l'enfant. La collaboration assidue du corps enseignant leur est d'autant plus indispensable et son rôle social s'en trouve accru, de même que sa tâche dans la cité et sa participation aux obligations de l'Etat envers la collectivité.

Le choix des éléments de la connaissance indispensable aux enfants n'est pas seulement un problème pédagogique ; il est aussi politique car de ce choix dépend l'efficacité de l'économie du pays. Les efforts du corps enseignant s'intègrent à l'action des autorités pour accomplir un devoir d'ensemble.

M. Clottu rappelle encore le prix que nos autorités attachent à l'enseignement de notre langue, qui est non seulement un moyen d'expression, mais incarne en outre la pensée et la culture particulières de chaque région, et demeure un facteur d'équilibre et d'harmonie entre les peuples composant la nation.

Enfin, il constate que la charge de l'Instruction publique est une des plus belles missions du pouvoir politique, et que pour cette mission, il a besoin de collaborateurs particulièrement qualifiés, alliant la science à la vocation et le savoir aux dons du cœur.

M. Berberat apporte le cordial salut du S.L.V. et relève les excellentes relations qui ont régné entre les deux associations, notamment au cours de ces quatre dernières années. Tâches et inquiétudes sont communes, de même que le souci d'adapter toujours mieux enfance et adolescence aux besoins de la collectivité ; nous travaillons donc à la même tâche de créer une école fidèle à sa mission : assurer l'avenir de la communauté helvétique et celui de l'humanité.

M. **L. Pauli** exprime les salutations et les vœux de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire ; il rend hommage à la tâche du corps enseignant primaire, toute faite de dévouement et de fidélité quotidienne dans les grandes et dans les petites choses. Il émet le vœu qu'on étudie la création d'un organisme permanent de coordination entre les associations d'enseignants de notre pays. Un salut ami-

cal de temps à autre ne suffit plus : maints problèmes doivent être étudiés en commun.

M. **D. Forestier** manifeste son émotion d'assister pour la première fois à un congrès en Suisse, et dit l'amitié pour notre pays des 150 000 syndiqués qu'il représente. Il cite G. Lapierre qui écrivait quelques jours avant sa mort au camp de concentration : « Sous peine de faillite, l'éducateur a le devoir de devancer la génération présente pour aller vers la génération future. » Et ce corollaire : « Sous peine de faillite également, l'éducateur ne saurait se détacher de la nation présente. » En somme, c'est la vieille formule : aller à l'idéal en partant du réel. L'idéal, c'est le monde pacifique que les éducateurs doivent préparer, le réel, c'est l'enfant avec toutes ses virtualités, c'est aussi la société, trop souvent indifférente et peu compréhensive.

M. **Nursey** parle en anglais au nom de la N.U.T.M.R. Michel assure la traduction.

M. Nursey se déclare heureux de son premier contact avec la Suisse. Avec son association et ses 200 000 membres, il pense qu'un des problèmes essentiels qui se pose aux éducateurs, c'est de comprendre et de faire comprendre à la jeunesse le point de vue des autres peuples ; de cette compréhension réciproque peut naître une collaboration féconde pour la solution de ces problèmes.

M. Nursey évoque la cordialité des rapports qui n'a cessé d'exister entre les instituteurs suisses et anglais et termine, en français, par ces mots : « Je suis très enchanté ».

M. **Laret**, président de la F.I.A.I., estime qu'un séjour en Suisse est toujours des plus agréables, non seulement à cause de la nature magnifique du pays, mais surtout par son climat spirituel. Celui-ci se caractérise par un profond respect de la personne humaine, qui s'incarne dans la figure de Guillaume Tell, et par un ardent amour de l'enfance, symbolisé par Pestalozzi. Cette double aspiration est aussi celle qui règne dans la F.I.A.I. où se retrouve aussi, comme entre les 22 cantons et les 4 langues de la Suisse, l'unité dans la diversité.

M. **R. Gould**, traduit par M. Michel, évoque le prédicateur qui, s'adressant à des séminaristes leur conseillait de faire transparaître sur leur visage, la pensée qu'ils voulaient exprimer. « Si vous parlez du ciel, leur disait-il, que votre regard s'illumine. Mais si vous parlez de l'enfer, votre visage ordinaire suffira. Si donc vous me voyez aujourd'hui grimacer de plaisir, sachez que je fais de mon mieux pour exprimer l'affection et le respect que j'éprouve pour vous. »

M. Gould pense que la Suisse a montré au monde les chemins du bonheur et de la prospérité, chemins qui passent par l'action collective, et il souligne le rôle de la Suisse et des Suisses dans les institutions internationales.

M. **G. Delay**, président, a eu, chaque fois, des mots aimables pour remercier les orateurs précédents de leur message, de leurs salutations et de leurs vœux.

* * *

Nous passons maintenant à la deuxième partie de la séance, consacrée à la discussion du rapport général sur le sujet : **Relations entre autorités et corps enseignant.**

Le rapporteur général, G. Willemin (Genève), se déclare embarrassé de prendre la parole, au début de la discussion pour présenter son rapport. Tous les assistants l'ont lu ou ont dû le lire ; certes, et volontairement il est incomplet sur bien des aspects du problème posé ; il ne constitue pas un monument construit pour l'éternité et sa seule prétention est d'apporter un peu d'ordre et de clarté dans un sujet hérissé de difficultés, de chausse-trappes et de passages dangereux. Chacun a pu y réfléchir et chacun doit pouvoir exposer son avis.

M. **Delay,** président, ouvre la discussion générale.

M. **Ph. Zutter** (Neuchâtel) tient à présenter quelques considérations qui précisent l'attitude de collègues neuchâtelois. Une différence s'établit de plus en plus, et même chez nous, entre l'Etat et la Nation, celui-là étant, si l'on peut dire, la couche politique de celle-ci. L'éducation ne saurait donc être un appendice du pouvoir politique car son contenu, mœurs, langue et culture, échappe à l'Etat. Le rôle de ce dernier est un rôle d'organisateur : instituer l'obligation, contrôler les diplômes, assurer la laïcité. Les thèses qui nous sont proposées veulent donner la possibilité aux éducateurs d'influer sur le destin de l'école ; on pourrait aller plus loin : avoir une université moins dépendante de l'Etat, en faire un quatrième pouvoir : le pouvoir enseignant avec lequel les enseignants auraient une part prépondérante dans la direction de l'Ecole. Ce mouvement vers une participation plus active à la direction n'est pas propre au corps enseignant, mais elle est un trait marquant de la vie sociale actuelle.

Quant à notre organisation professionnelle, nous comprenons qu'elle soit renforcée, mais, pour notre défense économique, nous dépendons des cantons et nous y sommes solidaires des salariés de l'Etat, de même que, devant le peuple nous avons besoin de l'appui de tous les salariés. C'est donc d'abord sur le plan cantonal que nos organisations doivent se renforcer.

M. **G. Mayer** (Neuchâtel) intervient pour mettre au point certains aspects particuliers du problème. De même que l'enseignement laïque doit offrir la garantie la meilleure d'une formation démocratique du citoyen, de même les syndicats libres affiliés à l'Union syndicale offrent aux travailleurs la meilleure garantie d'une défense objective de la profession, des droits économiques et sociaux de l'homme, dans le cadre de la démocratie.

Or, le rapport fait état des reproches adressés à l'Union syndicale d'être à la remorque d'un parti politique et conclut qu'une affiliation de la S.P.R. à cette Union présenterait de sérieux inconvénients.

M. Mayer, s'inspirant d'un propos d'Alain, voudrait que cette question fût traitée avec autant d'impartialité qu'on le ferait pour un problème de géométrie. Il cite un discours de M. R. Bratschi qui déclare que depuis quelques années, l'Union syndicale mène seule ses combats. On ne saurait reprocher à celle-ci d'accomplir sa tâche en prenant en con-

sidération les faits sociaux, économiques et politiques qui intéressent les valeurs du travail et les valeurs humaines qu'elle doit défendre. Ce faisant, elle est pleinement dans la ligne de conduite que le rapport assigne au corps enseignant, et les accusations portées contre elle sont dues ou à l'ignorance, ou à un individualisme aveugle, ou à un raisonnement faux ou à l'esprit partisan.

Si une association professionnelle n'envisage pas la défense de ses intérêts dans le cadre syndical, elle ne peut plus compter que sur la bienveillance d'un patron, ce qui est chose rare.

Quant à la création proposée d'un secrétariat central S.P.R., le rapport ne contient aucune précision sur le budget, sur les éventuelles répercussions financières, sur l'efficacité de son action, notamment auprès des autorités cantonales ; cette proposition est hâtive et dissimule un malaise : désir d'évolution de la défense professionnelle et refus des moyens les mieux appropriés pour y parvenir.

M. Mayer propose de remplacer la thèse 14 proposée par celle-ci : *« Les membres de la S.P.R. demandent que le futur comité central étudie les possibilités d'une organisation de la défense de nos intérêts professionnels en rapport avec les exigences des temps actuels.*

M. G. Delay, président, annonce qu'il a reçu deux propositions de modification de thèses : celle de M. Jeanprêtre (Bienne) qui demande : *La «S.P.R. entreprendra les démarches nécessaires à la création d'une commission officielle intercantonale romande des moyens d'enseignement » ;* celle de M. Berthoud (La Chaux-de-Fonds) pour une adjonction à la thèse 4 : *L'élaboration des manuels scolaires fait l'objet de concours ouverts au corps enseignant.* M. Berthoud accepte de retirer sa proposition en se ralliant à la proposition de M. Jeanprêtre.

M. Jeanprêtre (Bienne) pense que sa proposition ne fait que résumer une des pages du rapport.

M. Willemin, rapporteur général, est déçu de la discussion ; il aurait voulu que des avocats de la couronne attaquent avec véhémence ses propositions. La seule critique approfondie a été celle de M. Mayer. Or, le rapport a présenté impartialement les opinions en présence, en citant des textes officiels de l'Union syndicale. En adhérant à cette dernière, les instituteurs neuchâtelois ont eu des raisons dont ils sont les seuls juges, mais on peut estimer que cette solution n'est pas la seule possible pour tout le corps enseignant romand. Elle constitue une expérience extrêmement intéressante dont le développement devra être suivi avec attention.

Quant à la thèse modifiée par M. Mayer, elle manque de netteté ; notre proposition ne demande que d'étudier la possibilité d'un secrétariat permanent ; elle ne lance donc pas la S.P.R. dans une aventure : c'est que nos conditions de travail sont tellement variées qu'il convient de garder toujours un contact étroit entre les « travailleurs de la base » et les dirigeants. Nous devons tenir compte de ces différences en ne brusquant pas les choses. L'adhésion à l'Union syndicale est un problème à étudier encore : il n'est pas résolu à tout jamais.

M. J. Mayer voudrait dissiper un malentendu : il ne s'élève pas contre le rapport, mais contre l'état d'esprit, cité dans le rapport, qui est opposé

au syndicalisme, et il voudrait voir celui-ci jugé avec l'impartialité et le sérieux qu'il mérite. D'autre part il ne faudrait pas que la S.P.R. s'engageât dans une voie sans issue et il faudrait ne pas commettre d'erreurs qui pèsent ensuite longtemps sur la vie de la société.

M. Zwahlen (La Chaux-de-Fonds) constate qu'à Neuchâtel, le corps enseignant primaire et secondaire a réalisé son unité, sous l'égide du syndicalisme et qu'il a ainsi tenté une expérience qui paraît audacieuse à beaucoup. On peut déjà dire que cette expérience est une réussite : pour les dirigeants d'une de nos associations, astreints à de multiples tâches, professionnelles et autres, il est impossible de se tenir au courant de tous les problèmes actuels, juridiques, économiques, etc., alors que le secrétariat fédératif a sous la main toute la documentation nécessaire. La tendance au groupement dans des organisations puissantes se montre actuellement dans tous les domaines ; elle est d'autant plus nécessaire chez nous qui avons besoin de prendre contact avec l'ensemble des ouvriers, pour affronter les scrutins populaires ; c'est notre seule possibilité de revaloriser notre profession. Il reste un vœu à formuler : c'est qu'on arrive à créer, sur une base solide, un syndicat suisse de l'enseignement, avec un secrétariat syndical de l'enseignement. Espérons que dans quelques années, les problèmes se poseront dans les différents cantons et que nous nous retrouverons, non au sein d'une nouvelle unité, mais dans l'unité d'aujourd'hui, avec une force plus grande.

M. G. Delay, président se déclare heureux de l'approbation donnée aux paroles de M. Zwahlen ; il déclare close la discussion générale ; on passe donc à

l'examen des thèses.

Les thèses 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont adoptées sans discussion.

La thèse 10, relative aux commissions scolaires et à leurs compétences donne lieu, par contre, à une discussion longue et animée.

M. Givel (Vaud) estime dangereux de confiner les commissions scolaires dans un rôle purement administratif ; c'est, de plus, injuste envers les membres de celles-ci dont beaucoup portent à l'école un intérêt intelligent ; en adoptant le texte intégral proposé, on court le risque de vexer et de décourager des gens de bonne volonté. Il propose donc la suppression de la dernière ligne : *et elles ne doivent pas s'immiscer dans les problèmes pédagogiques.*

M. Jeanprêtre (Bienne) rappelle que la loi bernoise de 1951 ne donne aux commissions qu'un rôle uniquement administratif et que tout le monde s'en trouve bien.

M. G. Willemin, rapporteur général, déclare que, personnellement, il ignore complètement ce qu'est une commission scolaire, car une semblable institution n'existe pas à Genève ; les considérations qu'il a développées dans le rapport et les thèses qu'il en a tirées sont l'expression fidèle des vœux des sections.

Les commissions scolaires, d'autre part, n'ont pas à s'immiscer dans les problèmes pédagogiques pour lesquels elles sont incompétentes. Les instituteurs doivent défendre contre cette incompétence et la valeur de leurs études, et la qualification de leur profession.

M. Givel maintient son point de vue ; l'école n'est pas uniquement l'affaire des instituteurs et si les parents estiment que certaines méthodes d'enseignement ne conviennent pas à leurs enfants, ils doivent avoir le droit de pouvoir le dire ; c'est un des buts de la commission scolaire.

M. Jéquier (Fleurier) pense que les parents ont des enfants une connaissance beaucoup plus complète que l'instituteur et qu'ils peuvent par conséquent, par l'entremise des commissions scolaires, collaborer avec l'école, de même que les gens éclairés, dont les avis peuvent être intéressants.

Il cite l'exemple de Fleurier où cette collaboration donne de bons résultats.

M. Zutter (Neuchâtel) a, avec un groupe de ses collègues, étudié la composition des commissions scolaires. Or sur 170 membres des 20 cas considérés, le 60 % était membres d'un conseil exécutif ou législatif, et 50 % seulement avait des enfants, et il n'y avait que 3 dames. Par conséquent, ces commissions scolaires représentaient non les parents, mais elles s'inspiraient surtout de considérations administratives, économiques et surtout politiques. Il soutient donc la thèse proposée par le rapporteur en souhaitant qu'on trouve une autre formule pour représenter les parents.

M. P. von Allmen (Neuchâtel) abonde dans le sens des idées exposées par M. Zutter, et suggère que les commissions scolaires créent des assemblées de parents, avec lesquels on pourrait discuter des problèmes qui se posent tous les jours et des rapports entre enfants et instituteurs.

M. Michel (Lausanne) pense que ce que l'on veut sauvegarder, c'est avant tout la liberté des méthodes d'enseignement, et il propose de remplacer les termes : *problèmes pédagogiques* par *méthodes d'enseignement*. D'autre part, les commissions scolaires ont été créées pour servir de trait d'union entre l'école et la famille et il faudrait leur faciliter ce rôle. Les sociétés de parents peuvent aussi présenter un certain danger, car ceux qui y déploieront une activité s'intéresseront surtout à la politique de l'école, et il n'est pas sûr qu'une association de parents ne créera pas plus de difficultés à l'instituteur que les commissions scolaires actuelles.

M. G. Delay, président, met aux voix l'amendement proposé par M. Givel (suppression de la dernière ligne).

Il est repoussé à la majorité évidente (2 voix pour).

L'amendement Michel-Cachemaille (remplacer *méthodes pédagogiques* par *moyens d'enseignement)* auquel se rallie le rapporteur général est accepté à une majorité évidente (14 voix contre).

La thèse 11 concernant la représentation du corps enseignant au sein de la commission scolaire est aussi l'objet d'une longue discussion ; c'est surtout les derniers mots : *avec voix délibérative* qui sont contestés.

Un amendement **Jeanprêtre,** (suppression des mots *avec voix délibérative*) est repoussé par 119 voix contre 74.

Un second amendement de **M. Christe :** *L'instituteur assiste avec voix consultative à toutes les séances de la commission scolaire, sauf si lui ou un de ses collègues y est directement intéressé* est repoussé par 96 voix contre 88.

La thèse 11, telle qu'elle est proposée par le rapporteur, est acceptée par 183 voix contre 5.

La thèse 12, demandant que le traitement du corps enseignant soit versé intégralement par l'Etat, fait l'objet d'un amendement de **M. Barraud** (Vevey) qui propose d'ajouter : *sans préjudice des compléments que les communes peuvent accorder.* Cela intéresse quelque localités vaudoises qui octroient des indemnités de résidence.

Le rapporteur général accepte l'amendement, et la thèse, ainsi complétée, est acceptée.

La thèse 13 est aussi acceptée sans discussion.

A **la thèse 14, M. Mayer** (La Chaux-de-Fonds) propose comme texte : *Les membres de la S.P.R. proposent que le futur comité central étudie la possibilité d'une organisation de la défense de nos intérêts professionnels en rapport avec les exigences des temps actuels.*

Cette proposition, appuyée par 49 voix, est repoussée à une majorité évidente et la thèse 14 du rapporteur est acceptée.

Enfin, **la thèse 15** proposée par M. Jeanprêtre, et acceptée par le rapporteur, est approuvée sans discussion.

△

M. G. Delay, président, aborde le dernier objet à l'ordre du jour de cette séance : *Communication des décisions prises à l'Assemblée des délégués et présentation du nouveau Comité central S.P.R.*

Cette assemblée, réunie le 25 juin à Neuchâtel, a adopté à l'unanimité les rapports présentés par le président, par le trésorier, par les vérificateurs des comptes, par les rédacteurs de l'« Educateur » et du « Bulletin », par la Guilde de documentation.

Elle a maintenu la cotisation centrale à 13 fr. 50 et a voté son accord à l'étude de la création d'un secrétariat permanent et à l'édition d'un agenda S.P.R. pour 1955.

Elle a confirmé MM. Pulfer, comme trésorier, et A. Chabloz et G. Willemin comme rédacteurs de l'« Educateur » et du « Bulletin ».

Conformément aux statuts et à la tradition, elle a désigné le nouveau comité central pour la période de 1955 à 1959. C'est Genève qui succède à Neuchâtel et les sections genevoises ont présenté le comité suivant :

Président : M. A. Neuenschwander ;

Vice-présidents : Mlle R. Quartier et M. E. Pierrehumbert ;

Secrétaire : Mlle F. Schnyder.

Si les sections genevoises ont éprouvé quelque peine dans la répartition des sièges, si les dames ont fait preuve de beaucoup de ténacité et les messieurs de beaucoup de candeur en pensant qu'on peut méconnaître le proverbe « ce que femme veut, Dieu le veut », tous doivent être félicités de leur choix.

M. Neuenschwander (Genève), au nom du nouveau comité, remercie de la confiance témoignée à leur égard. Si le choix qui a été fait est convenable, c'est la S.P.R. qui en jugera au cours des quatre années qui vont suivre. La tâche du président et des membres du comité est lourde ;

chacun s'efforcera de faire de son mieux en travaillant pour le bien de la Romande et des instituteurs de chez nous.

M. G. Delay, président, souhaite au comité genevois autant de plaisir dans son action que le comité neuchâtelois en a éprouvé au cours de ces quatre dernières années.

Il constate que la précision digne de l'observatoire de Neuchâtel n'a pas été très strictement respectée, puisqu'il ne reste que 9 minutes avant le commencement du repas.

M. R. Michel (Lausanne) tient à remercier le président Delay et son équipe qui ont conduit avec distinction et efficacité les destinées de la Romande depuis 1951.

Et cette dernière intervention est longuement applaudie.

Le repas officiel

Mettant donc à profit les neuf minutes de battement, quelque peu réduites d'ailleurs par la causette du dernier moment, les congressistes se dirigent allègrement vers le Casino de la Rotonde où a lieu le repas officiel.

Chacun a l'heureuse surprise de trouver à sa place de nombreux petits cadeaux, fort bien présentés et fort bien choisis. L'Etat et la Ville de Neuchâtel offraient le vin d'honneur ; le repas débuta et se poursuivit au milieu des conversations animées. Contrairement à la tradition — et cette entorse aux antiques usages fut fort appréciée — les discours furent réduits à leur plus simple expression : quelques mots spirituels de M. G. Deleay et une brève allocution de M. Rognon, président de la Ville, qui eut des paroles aimables pour les hôtes de Neuchâtel et qui rendit hommage au corps enseignant.

Atmosphère détendue et joyeuse : les discussions du matin n'avaient pas laissé au cœur des adversaires de trop profondes blessures...

2e SÉANCE PLÉNIÈRE

A 15 h. 30, tout le monde avait repris place au Temple du Bas. Et la séance débute par la *Sonate à deux violons,* en mi majeur de Haendel, interprétée avec talent par M. André Jeanneret et Mme Ch.-André Huguenin, avec accompagnement d'orgue de M. S. Ducommun.

M. G. Delay, président, présenta ensuite le conférencier, **M. André Siegfried,** membre de l'Académie française. Il le fit avec beaucoup d'humour, en empruntant de nombreuses citations à l'œuvre de M. Siegfried.

Celui-ci exposa ensuite sa conférence sur « **Les conditions de la production moderne et leur effet sur nos conceptions de la morale et de la vie** ».

M. Siegfried est un analyste perspicace et subtil des conditions actuelles de notre civilisation. Joignant à une éloquence à la fois précise et fluide, une connaissance approfondie des réalités de notre temps, l'éminent académicien montra toute l'importance des transformations de tous ordres qu'a apportées la révolution industrielle au cours du XIXe siècle et souligna que les bouleversements se continuent à un rythme inquiétant. Chaque jour se réalisent de nouveaux progrès techniques alors que nos conceptions sociales et morales, de même que notre sensibilité restent fort en arrière.

Le monde nouveau, ce monde de la technique déchaînée, que l'homme est en train de se forger, n'est plus à la mesure de l'humain et le drame de notre condition actuelle naît de cette démesure ; l'homme pourra-t-il redevenir le maître de la machine qui maintenant l'asservit, qui le façonne en le standardisant lui-même comme elle standardise la production ? L'homme pourra-t-il reconquérir son « moi », à la faveur des loisirs que lui conquiert la machine ? Le goût de la qualité pourra-t-il renaître dans un monde tout entier axé vers la quantité ? Alors que les Etats-Unis et la Russie se précipitent tête baissée vers les nouveaux dieux de la technique, les pays de vieille civilisation, la Suisse et la France, par exemple, résistent avec plus ou moins de succès, grâce à un travail de qualité, une production différenciée, en petite série, où l'individu peut encore imprimer sa marque et qui s'oppose à la production en masse, nivelée.

Mais cette résistance est-elle capable de survivre longtemps encore ? Peut-elle encore gagner la partie ? M. Siegfried pose la question ; l'avenir la résoudra.

* * *

Le soir, la plupart des congressistes se retrouvaient à l'Hôtel Beau-Rivage pour le souper, avant de se rendre au Théâtre, pour le spectacle préparé à leur intention.

SAISONS FLEURIES

Chantez l'été qui met des rayons diaprés
Dans les longs plis de ses chlamydes
L'été superbe, errant comme un dieu dans les prés,
Glissant dans les sainfoins humides.

Dans notre vieux théâtre, les écoliers et écolières de Neuchâtel ont chanté hier soir l'été, et aussi le printemps et l'automne... Ils ont évoqué les saisons avec toute leur grâce juvénile en un spectacle plein de fraîcheur. L'importante partie musicale, les chœurs mixtes et les grands chœurs d'ensemble, les rondes, les ballets ont procuré au public — la salle était comble — toute une gamme d'émotions variées. Ce fut donc une soirée comme on en vit rarement en notre ville, une soirée qui est l'aboutissement d'un immense travail collectif et dont le succès est la récompense de tous ceux qui ont consacré leur temps et leurs forces à l'entreprise.

* * *

« Saisons fleuries », musique de Georges-Louis Pantillon et poème d'André Pierre-Humbert, est une œuvre heureusement conçue. Elle vit le jour à La Chaux-de-Fonds, il y a une dizaine d'années. Sa reprise dans un autre climat et à une altitude plus basse, géographiquement parlant, ne lui a rien enlevé de ses qualités. Le « Printemps » s'ouvre par un hymne chanté par le chœur mixte. La nature s'éveille en un « andante amabile ». Puis, la récitante, Mlle Ryser, décrit la saison qui va se battre victorieusement contre l'offensive des « Tatouillards », incarnés par des enfants. Puis c'est la joyeuse ronde des « Perce-neige », celle des « Feuilles nouvelles » et celle, très applaudie, des « Crocus et jon-

quilles », ronde soutenue par un chœur d'enfants. Le ton change pour les « Tulipes », fleurs nobles qu'animent les jeunes filles et des voix de femmes. Le printemps s'en va et c'est le tableau final de cette première partie, accompagné par le chœur mixte.

Avec l'été, c'est l'explosion de vie, de splendeur et de couleurs, traduite par le chœur mixte et la récitante. Le ballet des « Roses », soutenu par des voix de femmes, glorifie la reine des fleurs qui embaume « les jardins somnolents ». Mais les « Grillons et sauterelles », dans leurs jolis costumes, sont pleins d'allégresse et ne se laissent pas fatiguer par le soleil dans leur ronde endiablée. Pour une fleur cultivée, comme le « Lys », le rythme se fait plus lent et une charmante ballerine occupe seule la scène. On revient dans les prés avec la ronde des « Pavots et marguerites ». Et ce sont les « Blés mûrs », chœur final aux accents glorieux.

L'automne apparaît, la musique se fait plus expressive, il y a plus de demi-teintes. Un soprano solo intervient ici (Mlle Simone Humbert-Droz) dans l'hymne du début, puis accompagnant le ballet des « Feuilles d'automne » interprété par des jeunes filles. La ronde des « Hirondelles et moineaux », si joliment costumée, celle des « Pives », dansée et chantée par les benjamins, soulèvent de longs applaudissements. Succède un très beau chœur, « Vents d'automne », auquel fait suite le ballet coloré des « Chrysanthèmes », et ce sont l'« Adieu à l'automne », par le Chœur mixte, le dernier hommage par la récitante et l'hymne final chanté par tous, devant tout le petit peuple des fleurs et des oiseaux réunis. Il fut bissé, hier soir, comme certaines rondes.

* * *

Il faut louer tous les artisans de ce succès, et en premier lieu le directeur musical, M. Charles-André Huguenin, instituteur, qui s'est révélé à nous comme un jeune chef doué d'une belle autorité, et Mme Morel-Bélaz, qui a mis en scène le spectacle, les rondes et les ballets. L'orchestre d'amateurs s'est fort bien acquitté de sa lourde tâche, de même que le chœur mixte formé de membres du corps enseignant, de même encore que les chœurs d'enfants, parfaitement au point. Enfin, les enfants eux-mêmes, dans leurs rondes et leurs ballets, ne furent pas les moins fêtés hier soir. Les applaudissements allaient aussi à toutes les institutrices et tous les instituteurs qui, depuis plusieurs mois, avaient préparé leurs classes pour « Saisons fleuries ».

Le décors et les costumes du peintre Ed. Kaiser ajoutaient beaucoup à l'agrément du spectacle... D. B.

(Article paru dans la « Feuille d'Avis de Neuchâtel », le 25 juin 1954.)

SORTIES D'HIVER

Pour jouir de l'hiver, ne fatiguez ni votre classe, ni votre famille. Venez aux

CHESEAUX sur St-Cergue

à dix minutes de la station, à quinze de la Barillette. Patinoire de 3000 m² (location de patins). Appartements meublés, chambres, pension. Parc pour cars et autos. En été, parc de jeux. Prix modérés.

Madame N. VANNI, Tél. (022) 9 96 88

Après la représentation des « Saisons fleuries », le Casino de la Rotonde accueillit une fois encore les participants au Congrès. Toilettes claires, visages heureux, le Congrès danse, le Congrès s'amuse...

UN BEAU DIMANCHE NEUCHATELOIS...

Personnellement, je n'en ai goûté que l'aube, appelé que j'étais à Genève par d'impérieux devoirs. Et celle aube était très belle...

C'est à 9 h. 30 que septante navigateurs intrépides s'embarquèrent à la Place du Port pour une promenade en bateau. Certaines de mes sources prétendent que le lac était démonté, et qu'il fallut prouver un pied exceptionnellement marin pour résister au mal de mer. D'autres assurent que le temps était agréable et fort idoine à une promenade sur l'onde. Qu'en sais-je ?

Après les plaisirs du lac, ceux de l'altitude. Ils étaient une centaine à Chaumont pour un repas en commun au Grand Hôtel. Pour ce dernier acte tous les historiographes s'accordent à qualifier le repas d'excellent et à déclarer que l'atmosphère y fut toute de cordialité et de détente.

De chaleureux remerciements et de vives félicitations furent adressés au président et au comité d'organisation pour la parfaite ordonnance et la réussite du congrès. G. W.

UNE INTÉRESSANTE EXPOSITION DE TRAVAUX D'ÉLÈVES ET DU CORPS ENSEIGNANT

Dans le cadre du Congrès de la S.P.R., une exposition a été mise sur pied au Musée des Beaux-Arts, consacrée pour une part aux travaux des enfants et pour une seconde partie aux violons d'Ingres des instituteurs et institutrices...

On y voit notamment avec un étonnement réellement admiratif ce que l'instituteur — ou l'institutrice — a su obtenir de sa classe en leur faisant étudier, par exemple, le métier de potier. Des panneaux sont établis, des maquettes d'ateliers sont créées où l'on voit s'affairer des ouvriers. On peut assister au travail de la matière brute, puis modelée, en enfin admirer les objets sortis du four. Le potier est un sujet qui a été traité par les tout petits (6 à 7 ans) et par de plus grands et il est amusant de voir le parti que les uns et les autres en ont tiré.

Des travaux semblables sont consacrés au chaudronnier, aux livres. Ils sont le résultat d'un effort collectif et de pareilles « leçons de choses » doivent être un réel plaisir pour enfants et maîtres.

Qui n'a pas, peu ou prou, un violon d'Ingres. On sait combien ce peut être délassant, toute préoccupation cessante, de se mettre au piano, de saisir plume ou pinceaux.

Cela doit l'être d'autant plus pour des hommes ou des femmes qui ont eu toute une semaine à tenir en mains une trentaine de gosses plus ou moins disciplinés.

Une seconde salle est donc consacrée aux travaux réalisés par le corps enseignant. Ce sont pour la plupart des huiles, des pastels, quelques aquarelles, représentant, fort joliment parfois, des sous-bois, des fleurs, des coins de chez nous et d'ailleurs. Des objets en bois et en céramique sont également exposés. M. M.

(Extrait de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » du 2 juillet 1954.)

THÈSES DU RAPPORT

SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTORITÉS ET LE CORPS ENSEIGNANT

adoptés par le Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande
Neuchâtel, 26 juin 1954

I. L'école a le plus grand intérêt à ce que de bonnes relations existent entre les autorités et le corps enseignant.

II. Ces relations doivent être basées sur la confiance ; elles impliquent donc des deux côtés franchise et loyauté.

III. Le corps enseignant demande que le droit soit donné à ses associations de participer dans une plus large mesure et d'une manière plus effective et plus méthodique à la gestion de l'école.

IV. Le corps enseignant doit être représenté dans tous les organismes qui s'occupent des problèmes scolaires : formation des maîtres, nominations, traitements, programmes, plans d'études, méthodes pédagogiques, instances disciplinaires, élaboration de manuels, choix du matériel d'enseignement, construction d'édifices, etc.

V. L'existence comme les compétences de ces organismes doivent être fixés par des textes réglementaires ou légaux.

VI. Les organismes mixtes s'occupant des problèmes pédagogiques doivent être habilités à prendre des décisions exécutoires (et non seulement être purement consultatifs).

VII. Le corps enseignant a le droit de s'associer dans les organisations professionnelles de son choix qui ont qualité pour le représenter en toutes circonstances.

Quand ces associations remplissent certaines conditions de nombre d'adhérents et d'activité, elles doivent être reconnues *de jure* par l'Etat.

Elles doivent pouvoir choisir elles-mêmes leurs représentants dans tous les organismes mixtes.

VIII. Le corps enseignant doit être représenté dans les commissions de nomination des inspecteurs.

IX. Les inspecteurs doivent être déchargés de leurs tâches administratives afin de mieux se consacrer à leur mission essentielle : contrôler l'enseignement et conseiller les enseignants.

Cette mission doit s'accomplir dans un climat de collaboration et de bienveillance.

X. Là où existent des Commissions scolaires, elles doivent être adaptées au rôle qui leur est dévolu et qui doit rester administratif ; leurs attributions doivent être nettement précisées et elles ne doivent pas s'immiscer dans les méthodes d'enseignement.

XI. Un représentant du corps enseignant intéressé, désigné par ses collègues, doit être membre de la Commission scolaire, avec voix délibérative.

XII. Le traitement du corps enseignant doit être versé intégralement par l'Etat, sans préjudice des compléments que les communes peuvent accorder.

XIII. Les membres du corps enseignant jouissent de tous leurs droits de citoyens ; dans la limite où ils respectent chez l'enfant la liberté de croyance et d'opinion, ils sont libres dans leurs opinions religieuses, philosophiques ou politiques.

XIV. Les membres de la S.P.R. demandent que le futur comité central étudie la possibilité de créer un secrétariat central S.P.R.

XV. La S.P.R. entreprendra les démarches nécessaires à la création d'une Commission intercantonale romande des moyens d'enseignement.

GENÈVE

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAUX MANUELS ET RÉFORME SCOLAIRE

ORGANISATION DE COURS

I. **Construction de jouets articulés en bois**

Horaire : 4 séances, le *mardi de 16 h. 45 à 19 h.*, à partir du *18 janvier 1955.*

Local : Ecole du Grütli, atelier de loisirs Pro Juventute, 3e étage.

Maître de cours : M. Moery, tél. 8 11 03.

Conditions : Fr. 4.— pour les membres de la Société, Fr. 6.— pour les non-membres, fournitures à part (Fr. 1.50 — Fr. 2.—).

Programme : 1. Le canard qui marche. — 2. Le gymnaste. — 3. La grenouille agitée. — 4. Le singe grimpant à une ficelle.

Ce cours ne nécessite aucune connaissance spéciale en menuiserie ; il peut donc être suivi également par nos collègues-dames. La seule difficulté — si c'en est une — réside dans le maniement correct de la scie à découper. — Aucun matériel à apporter.

II. **Reliure pour débutants**

Horaire : 12 séances, le *lundi de 16 h. 45 à 19 h.*, à partir du *31 janvier 1955* (év. 2 séances par semaine vers la fin du cours, pour pouvoir terminer à Pâques).

Local : Ecole du Grütli, 3e étage, salle 29.

Maître de cours : L. Dunand, tél. 36 54 67.

Conditions : Fr. 11.— pour les membres de la Société, Fr. 15.— pour les non-membres, fournitures à part (env. Fr. 2.50 par livre).

Programme : Les participants seront en mesure de relier au minimum 4 livres (les apporter lors de la 1re séance). Reliure en toile, exclusivement (demi-reliures avec ou sans coins ou bandes, reliures pleine toile). Un cours de perfectionnement (reliure peau) sera organisé cet automne.

Inscriptions pour les 2 cours : par simple carte postale ou par téléphone 25 34 76 à P. Bonard, 10, Quai de l'Ecole de Médecine, jusqu'au *vendredi soir 14 janvier 1955.*

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue P. JAQUIER, inst., route de Signy, Nyon

Votre fleuriste
GETAZ
Lausanne
PETIT-CHÊNE 30
Tél. 23.74.19

Fournisseur officiel de la palme S.P.V.

A l'enseigne de la
Lampe Eternelle
vous trouverez
un cadre accueillant
★
Un bon vin
et des spécialités au fromage
E. PAUTEX
Caroline 1 Lausanne

Le chemin de fer et les autocars
AIGLE-OLLON-MONTHEY-CHAMPÉRY-(MORGINS)
vous conduiront rapidement vers les beaux champs de ski de
Champéry - Planachaux - Morgins - Les Giettes
la région alpestre idéale pour les camps d'hiver avec possibilités de logement

RENSEIGNEMENTS A LA DIRECTION A. O. M. C. à AIGLE - TÉLÉPHONE (025) 2 23 15

M. O. B. EN VOITURE POUR LA RÉGION DES MONTE-PENTES!

Tous les dimanches: par tous les trains avant 8 heures du matin: Montreux - Château - d'Oex Fr. 5.20, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 6.80.

Tous les jeudis: par les trains de 6 h. 29 et 8 h. 44 de Montreux: Montreux-Château-d'Oex Fr. 6.10, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 7.90.

RENSEIGNEMENTS: GUICHET MOB, MONTREUX, TÉLÉPHONE 6 28 54

© Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

lait Guigoz

le lait
préféré du
nourrisson

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

Êtes-vous assuré contre la maladie?

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

MONTREUX, 15 janvier 1955 XCIe année – No 2

296

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

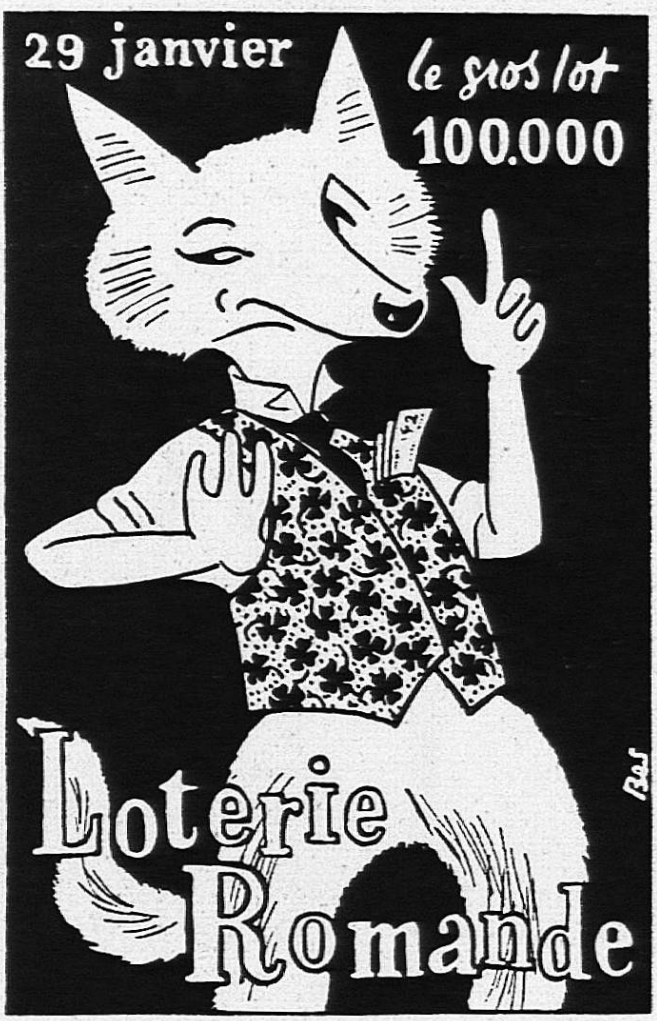

VOYAGE DE PAQUES

du 3 au 11 avril 1955, sous la conduite de M. Chantrens

LA CORSE

avec étapes à NICE à l'aller, MARSEILLE et la PROVENCE au retour

PROGRAMMES ET INSCRIPTIONS

Agence de Voyages **Lavanchy & Cie S. A., Lausanne**

16 place St-François

Vevey, 50 rue d'Italie